

ACCIDENTS DE TRAVAIL LIÉS À LA ROUTE ET CONSÉQUENCES



10%

des accidents du travail sont des accidents de la route.

50%

des accidents du travail mortels sont des accidents de la route.

VOCABULAIRE

Accident de travail : un accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail, quelle qu'en soit la cause.

Accident de trajet : accident qui arrive sur le trajet aller ou retour entre le domicile et le lieu de travail. Les devoirs de la vie courante font également partie des trajets, et plus généralement, tout besoin essentiel qui peut faire s'écarter le salarié de son trajet habituel domicile-lieu de travail.

Accident de mission : accident survenu pendant un déplacement effectué dans le cadre de son travail.

LES CONSÉQUENCES COTE SALARIÉ

- Handicap – Rééducation
- Incidences sur l'entourage
- Souffrances
- Désorganisation
- Reclassement
- Perte d'emploi

LES CONSÉQUENCES COTE ENTREPRISE

Les coûts à court terme

- Augmentation des primes d'assurance
- Augmentation de la cotisation AT/MP
- Frais de réparation
- Frais de location
- Remplacement du véhicule
- Remplacement du personnel
- Marchandises perdues

Les coûts à long terme

- Incidences liées à l'absence du salarié
- Perte commerciale
- Retard de livraison
- Altération du climat social
- Perte provisoire (ou définitive) des compétences
- Image de l'entreprise (voiture de société en mauvais état...)




FACTEURS DE RISQUE ET PRÉVENTION

LA VITESSE

La vitesse est responsable de la moitié des accidents de la circulation par an.

- Réduction du champ visuel
- Fatigue due à la tension nerveuse
- Augmentation distance de freinage
- Perte de contrôle du véhicule

Comment éviter ce risque ?


	Respecter les limitations de vitesse
	Adapter la vitesse aux conditions climatiques
	Respecter les distances de sécurité

LE TÉLÉPHONE AU VOLANT

Stictement interdit par le code la route

Conformément au code de la route, il est interdit d'utiliser son téléphone au volant. Le conducteur doit à tout moment être en capacité d'exécuter toutes les manœuvres nécessaires à la bonne conduite.

Comment éviter ce risque ?

	<ul style="list-style-type: none">• Protocole de communication• Éteindre son téléphone• Répondre• <small>1 135 x 880</small> Consulter sa messagerie durant les pauses• Proscrire tout appel
---	--

ALCOOL, SUBSTANCES PSYCHOACTIVES, MÉDICAMENTS

Alcool

- 1 accident sur 3
- 1300 morts/an
- Taux autorisé < 0.5g/l de sang

Stupéfiants

- 10 à 15% accidents mortels liés aux stupéfiants

Comment éviter ce risque ?

Alcool et substances psychoactives :

- Dès suspicion de consommation, ne pas prendre le volant ou refuser de monter dans le véhicule.
- Désigner un SAM pour la soirée.

Médicaments :

- Demander conseil à son médecin ou au médecin du travail.

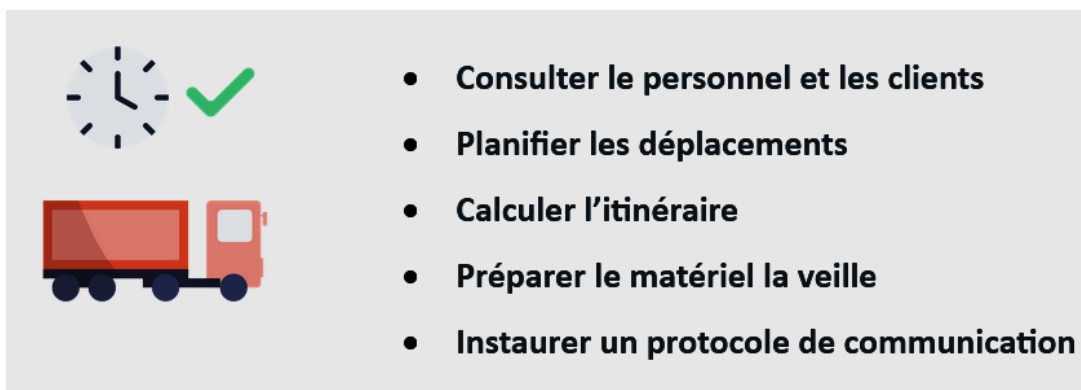
L'INORGANISATION AU TRAVAIL



Multiplés causes à identifier :

- Itinéraire non préparé
- Changement de planning
- Changement de véhicule
- Commande non apprêtée

Comment éviter ce risque ?



- Consulter le personnel et les clients
- Planifier les déplacements
- Calculer l'itinéraire
- Préparer le matériel la veille
- Instaurer un protocole de communication

L'ENTRETIEN DES VÉHICULES

Rappel de la chaîne des responsabilités



Validité permis de conduire
Compétences requises pour le poste



Visite médicale
Pas de contre-indication à la conduite

- L'employeur : responsable du véhicule
- Le salarié : responsable s'il prend un véhicule défaillant
- Le conducteur : responsabilité personnelle
Faute par rapport au Code de la route
Procédure de suivi claire : faute professionnelle

MESURES PRÉVENTIVES

INFORMATION DES SALARIÉS

- Information
- Contrat de travail
- Règlement intérieur
- Note de service
- Formation professionnelle

OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR



Validité permis de conduire
Compétences requises pour le poste



Visite médicale
Pas de contre-indication à la conduite

Étapes de la prévention

Programmer l'évaluation	Évaluer
<ul style="list-style-type: none">• Intégrer le risque routier dans l'évaluation des risques.• Créer un groupe de travail spécifique.• Choisir la méthode de travail.• Établir un calendrier de travail.	<ul style="list-style-type: none">• Recenser les déplacements en mission.• Mesurer la sinistralité.• Analyser l'organisation des déplacements.• Analyser la gestion du parc• Analyser les besoins et les pratiques de communication.• Analyser la gestion des compétences liées à l'utilisation d'un véhicule.
Prévenir	Assurer le suivi
<p>Améliorer le management :</p> <ul style="list-style-type: none">• Des déplacements.• Du parc automobile.• Des communications.• Des compétences.	<ul style="list-style-type: none">• Suivre les indicateurs mis en place.• Réactualiser les outils d'analyse du risque routier.• Mettre à jour le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels.

CONCLUSION

Face au risque routier, tout le monde est concerné !

Ce risque est considéré comme un risque professionnel à part entière.

Au vu du nombre d'accidents de la route, il est primordial que chacun fasse le nécessaire pour le réduire.

L'employeur doit mettre en place des mesures de prévention et le salarié se doit de respecter ces mesures et le Code de la route.

Ce sont ces actions mise en œuvre conjointement qui réduisent véritablement le risque routier !

Pour toutes vos questions, pensez à solliciter votre service de prévention et de santé au travail.